



## Tunisia Africa Business Council

ONG

SIEGE SOCIAL : 7 Ahmed Rami, cité Jardin, Belvédère - Tunis

### Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des membres du 27/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le samedi **27 janvier à 12 heures**, les membres de TABC<sub>2</sub> se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à l'hôtel Laïco Tunis sur la convocation du président.

L'assemblée générale désigne Monsieur Anis Jaziri en tant que président de l'assemblée.

**Le président constate que sont présent ou représentés plus que 51% des adhérents de TABC**

Et que, de ce fait, le Quorum est réuni

Le président déclare l'assemblée est valablement constituée et peut délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

Le président rappelle à l'assemblée générale extraordinaire, qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Remplacement de deux membres du bureau exécutif
- 2- Augmentation du Nombre du bureau exécutif de 12 à 15
- 3- Election de nouveaux membres
- 4- Augmentation du mandat du bureau exécutif de 3 à 5 ans
- 5- Pouvoirs pour formalités.

Le président ouvre les discussions et met au vote les résolutions proposées à l'ordre du jour :

**Première :** Constant l'absence régulière de deux membres aux réunions du bureau exécutif, Messieurs Hatem Denguezli et Hafedh Daoued, et en application du règlement intérieur, qui stipule, plus que trois absences le membre est considéré comme abandonné, l'assemblée générale des membres approuve le retrait de ces deux membres et l'élection de deux nouveaux membres.

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité.**

*Siège: 7, rue Ahmed Rami, Cité Jardin*

Tél :71 751 935

Fax :71 751 877

E-mail : [contact@tabc.org.tn](mailto:contact@tabc.org.tn)

[www.tabc.org.tn](http://www.tabc.org.tn)



**Deuxième résolution :** Pour améliorer le fonctionnement du bureau exécutif, faire rentrer plus de jeunes et de femmes, l'assemblée générale des membres approuve de porter le Nombre des membres du Bureau Exécutif de 12 à 15 membres. L'article 13.1 des statuts sera révisé, pour porter le Nombre du Bureau exécutif à 15 (02 Fondateurs et 13 membres élus).

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité**

**Troisième résolution :** Pour assurer le remplacement des deux membres absents et l'ajout de trois membres, il a été procédé à l'élection de cinq nouveaux membres du Bureau exécutif, comme suit :

- Ahmed Djait
- Hajer Gueldich
- Mohamed Salah Boulila
- Maya Bouregghda
- Chema Abdennadher

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité**

**Quatrième résolution :** Afin de donner le temps à chaque mandat de bureau exécutif élu, de bien mettre en place son programme, l'assemblée générale approuve l'augmentation de la durée du mandat d'un bureau exécutif élu de trois à cinq ans. L'article 13.1 des statuts est révisé, pour porter le mandat des membres du bureau exécutif élu de 3 ans à 5 ans.

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité**

**Cinquième résolution –Pouvoirs pour formalités :** Tous pouvoirs sont données au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal de l'assemblée générale annuelle pour faire toutes formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité requise par la loi.

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité**

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 13 heures.**

Anis Jajiri

Hichen Khelif

Slah Mezghenni





